

Le CRGOLFB vous a informé fin avril 2021 des dispositions et recommandations récentes en matière de vaccination contre la COVID-19 des femmes enceintes. Comme il nous revient que des gynécologues-obstétriciens et des médecins généralistes déconseillent ou postposent la vaccination de leurs patientes enceintes, il nous paraît important de leur rappeler que sur base des données scientifiques les plus récentes détaillées dans l'actualisation des recommandations du Conseil Supérieur de la Santé (décembre 2020 - CSS n°9622 - version adaptée du 15 avril 2021 —*cfr lien ci-dessous*), **il est recommandé de vacciner de façon systématique les femmes enceintes contre la Covid-19**. En effet, les femmes enceintes ont un risque plus important de développer une forme sévère de la Covid-19 et d'accoucher prématurément. Les 3 premiers décès maternels en Belgique liés au Covid ont eu lieu récemment en 2021. Si la femme enceinte présente des comorbidités, telles qu'un surpoids trop important avant la grossesse, hypertension, diabète..., la vaccination sera d'autant plus recommandée. Il en est de même pour les femmes enceintes qui travaillent dans le secteur de la santé et/ou qui présentent un haut risque d'exposition. La Task Force vaccination fédérale vient de **rendre prioritaire la vaccination des femmes enceintes présentant un terme de moins de 32 semaines à l'inscription**.

Pour des raisons de RGD, de rapidité et d'opérationnalité des systèmes d'inscription, de traçage et d'implémentation déjà mis en place, **l'inscription à la vaccination doit se faire obligatoirement par les médecins généralistes** qui ont un accès direct pour inscrire les patientes via la « vaccination codes database ».

Les **vaccins utilisés** sont ceux à **ARN messenger** (Pfizer et Moderna)

Notre rôle en tant que gynécologue-obstétricien.ne ou sage-femme est donc d'informer correctement nos patientes enceintes et de les encourager à prendre contact avec leur ou un médecin généraliste.

Les sociétés/syndicats de médecine générale se chargent d'informer les médecins généralistes de ces dispositions afin qu'ils/elles favorisent cette campagne de vaccination prioritaire dont ne font donc pas partie, les femmes qui présentent un désir/projet de grossesse, les femmes enceintes de plus de 32 semaines et celles qui allaitent. Pour rappel, la vaccination n'est pas contre-indiquée pour ces 3 groupes de situation périnatale.

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/20210422_css-9622_vaccination_femme_enceinte_allaitante_vweb.pdf

Professeur Pierre Bernard
Président du CRGOLFB

21 juin 2021